

# PASS' DÉCHETS, mode d'emploi

SMAV - Syndicat Mixte Artois Valorisation, Siège social : 11 rue Volta 62217 Tilloy-lès-Mofflaines. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



Badge physique

**PASS  
DÉCHETS**




e-Badge



**PASS  
DÉCHETS**




[www.sma62.fr](http://www.sma62.fr)

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Mon Pass'Déchets en 4 étapes

1

Je me connecte sur  
[www.sma62.fr](http://www.sma62.fr)

2

Je crée mon compte en remplissant le formulaire

3

Je fais ma demande de Pass' Déchets

4

Je récupère mon Pass'Déchets en déchèterie

Des formulaires papiers sont également disponibles en déchèterie ou en mairie sur simple demande\*.

### On vous explique

#### Pourquoi le mettre en place ?

Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs, se généralisant partout en France :

- Réserver l'accès aux seuls et uniques habitants du territoire du SMAV
- Améliorer la sécurité des usagers et des valoristes en fluidifiant les conditions d'accueil
- Améliorer les coûts de traitement

#### Comment faire sa demande de Pass' Déchets ?

Deux possibilités pour l'inscription :

- En ligne à partir du site internet du SMAV dans l'Espace Usager

**Une version numérique du Pass'Déchets (e-badge) est également disponible dès votre inscription.**

- Un formulaire papier peut être téléchargé sur le site internet du SMAV ou retiré en déchèterie et en mairie sur simple demande. (Traitement plus long)

Le formulaire est à renvoyer par voie postale ou à déposer au siège situé au 11 rue Volta, 62217 Tilloy-Lès-Mofflaines, ou à remettre dans l'une des douze déchèteries du SMAV, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une copie de pièce d'identité.

Le temps de traitement peut varier en fonction du nombre des demandes. **La mise en place du contrôle et de ses modalités ne seront pas effectives avant septembre 2023.**

L'accès ne vous sera pas refusé si vous n'avez pas encore votre badge d'ici ce délai

#### Comment récupérer son Pass' Déchets ?

Vous pouvez récupérer votre Pass'Déchets dans la déchèterie sélectionnée lors de votre inscription sur présentation d'une pièce d'identité.

#### Les modalités d'accès

L'accès en déchèterie sera limité pour les particuliers à :

- 8m<sup>3</sup>/jour
- 30m<sup>3</sup>/an par foyer (soit un camion benne)

**Un passage équivaut à 0.5 m<sup>3</sup> minimum (soit 60 passages/an)**

Exemples de volumes estimés :



Aide en ligne disponible sur [www.sma62.fr/les-decheteries](http://www.sma62.fr/les-decheteries)

\*Inscription EXCLUSIVEMENT via le lien disponible sur le site [www.sma62.fr](http://www.sma62.fr) ou par formulaire papier disponible en mairie et en déchèterie.

# Formulaire de demande PASS' DÉCHETS

Pour obtenir votre badge d'accès aux déchèteries du SMAV, retournez votre dossier **complet** sous enveloppe fermée (*formulaire complété accompagné des pièces demandées*)

- Soit par courrier envoyé ou déposé au SMAV, 11 rue Volta, 62217 Tilloy-Lès-Mofflaines
- Soit déposé dans l'une des déchèteries du SMAV. (*Liste ci-après*)

**MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE EN MAJUSCULE**

### *Civilité*

- Monsieur       Madame       Non genré

Nom

Prénom

Type d'habitat\*  Maison individuelle     Habitat collectif     Autre (mobil-home...)

Résidence\*  Principale       Secondaire

Vous êtes\*  Locataire       Propriétaire

Adresse\*

Complément adresse

Immeuble  Etage  Appartement

Code postal\*  Commune\*

Courriel

Téléphone\*

N° Invariant (*ce numéro est présent sur votre taxe d'habitation*)

Nombre de personnes dans le foyer\*

### *Motif de la demande\**

- Demande initiale
- Je viens d'emménager dans une construction neuve - Date d'entrée :
- Je viens d'emménager dans mon logement - Date d'entrée :

Ancienne adresse

Si connu, nom de l'ancien occupant

- Badge perdu ou volé (10 € vous seront facturés)
- Badge défectueux, préciser le numéro du badge

### *Pièces justificatives à joindre au formulaire*

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois\* (*facture eau, électricité, gaz, téléphone, ...*)
- Copie d'une pièce d'identité\*

## Retrait obligatoire de votre badge en déchèterie

Le retrait du badge ne peut se faire qu'en déchèterie, pas d'envoi possible, je choisis : (un seul site à cocher)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Déchèterie d'ACHICOURT        | <input type="checkbox"/> Déchèterie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS        |
| <input type="checkbox"/> Déchèterie d'AVESNES-LE-COMTE | <input type="checkbox"/> Déchèterie de BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT |
| <input type="checkbox"/> Déchèterie de BAPAUME         | <input type="checkbox"/> Déchèterie de BERTICOURT              |
| <input type="checkbox"/> Déchèterie de BUCQUOY         | <input type="checkbox"/> Déchèterie de CROISILLES              |
| <input type="checkbox"/> Déchèterie de DAINVILLE       | <input type="checkbox"/> Déchèterie de MAROEUIL                |
| <input type="checkbox"/> Déchèterie de RIVIERE         | <input type="checkbox"/> Déchèterie de SAINT-LAURENT-BLANGY    |

### Compostage

- J'ai déjà un composteur du SMAV
- Je n'en souhaite pas
- Je suis intéressé(e) par un composteur du SMAV (sur simple appel au N° Vert)
- Je pratique le compostage par un autre moyen, précisez : .....

### Responsabilité

- Un seul badge sera délivré par foyer et/ou 2 e-badges
- Pour les demandes de e-badges, une inscription en ligne est obligatoire depuis le site du SMAV ([www.sma62.fr](http://www.sma62.fr))
- En cas de perte ou de vol ainsi que de badge défectueux, un nouveau dossier sera à compléter
- Tout changement dans votre situation personnelle (encart civilité) devra être communiqué au SMAV\*\*
- En cas de déménagement sur le territoire, le SMAV devra être averti
- En cas de déménagement hors du territoire du SMAV, le badge devra être restitué

### Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

- Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

\*\* Le SMAV se réserve le droit de désactiver le badge si pour tout changement de coordonnées constaté et non déclaré

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui vous concernent. Vous pouvez à tout moment demander à exercer ce droit en nous adressant un courrier à l'adresse suivante : Syndicat Mixte Artois Valorisation - 11 rue Volta - 62217 Tilloy les Mofflaines ou par courriel, à l'adresse : [contact@sma62.fr](mailto:contact@sma62.fr).